

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le dix-neuf septembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Vincent WERNER et Mme Josiane NIBLING, Adjoint, Mmes Christiane HASSENFORDER, Christine MUNSCH, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean MARIN, Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER et Christian JOB, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Bernard JUNCKER, Conseiller Municipal

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Bernard JUNCKER, Conseiller, a donné procuration de vote à Mme Josiane NIBLING, Adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27/06/2006
- 2/ Réfection de la rue Saint-Gilles : Réalisation d'un emprunt
- 3/ Mise aux normes du local « poterie » au Dorfhüss : devis complémentaires
- 4/ Montée de Thierenbach : réfection des trottoirs
- 5/ Périscolaire : demande de subvention, acquisitions diverses et convention
- 6/ Décision modificative N° 1 au budget M 14
- 7/ CALEO : rapport sur l'eau 2005
- 8/ Communauté de Communes : situation économique et transfert de compétences
- 9/ Assujettissement à la taxe d'habitation des immeubles vacants depuis plus de 5 ans
- 10/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 11/ Comptes-rendus des délégués auprès des organismes extérieurs
- 12/ Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20h précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Bernard Juncker, Conseiller à Mme Josiane Nibling, Adjoint.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- à l'Association "Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf" pour l'organisation de la traditionnelle marche populaire les 15 et 16/07/2006,
- au jury des maisons fleuries, composé d'élus de communes environnantes, qui a parcouru le village le 29/07/2006,
- aux organisateurs des "Portes Ouvertes" à la Cave Vinicole du Vieil Armand les 05 et 06/08/2006,
- à la cave vinicole du Vieil Armand et à son Président, M. Marc Schneider, pour l'organisation de la rencontre d'amitié avec la Compagnie du Sarto le 9/09/2006,
- à MM. Fugler, Adjoint, Marin et Rothenburger, Conseillers Municipaux pour le coup de main lors de l'opération « gravillonnage » du 23/08/2006,
- à M. Nibling Jacky pour la mise en réseau gracieuse des ordinateurs des écoles,
- à M. Weber J. Marc, Chef de Corps, pour l'hébergement temporaire du dépôt de pain dans le local des sapeurs-pompiers,
- aux membres de l'Association « Quatre pour Un » et à toutes les sociétés locales qui ont participé bénévolement aux activités d'été pour les jeunes,
- à M. Horny Noël, receveur divisionnaire des impôts à Colmar-Est, promu au grade de chevalier de la Légion d'Honneur

Il fait part ensuite des lettres ou cartes de remerciements émanant de :

- l'école maternelle « les petits sarments » pour le soutien accordé à ses projets,
- l'UNC-AFN, section de Wuenheim pour la subvention exceptionnelle accordée,

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27/06/2006 :

Le Procès-Verbal de la séance du 27/06/2006 est adopté à l'unanimité.

2° / POINT : RUE SAINT-GILLES :
A/ REALISATION D'UN EMPRUNT :

Par délibération en date du 24/01/2006, le Conseil Municipal a décidé la réfection de la rue Saint-Gilles et le remplacement de l'éclairage public, dont les travaux viennent de démarrer. Pour mener à bien cette opération, la réalisation d'un emprunt de 50.000 € s'avère nécessaire.

Trois organismes bancaires ont été contactés à ce sujet et deux d'entre eux nous ont fait parvenir des propositions récapitulées sur le tableau comparatif ci-dessous.

CREDIT MUTUEL DU GRAND'BALLON :

Taux variable	Annuités / Taux	Trimestrialités / Taux
10 ans	6.012,07 € / 3,50 %	5.933,32 € / 3,45 %
12 ans	5.204,70 € / 3,60 %	5.135,16 € / 3,55 %
15 ans	4.403,23 € / 3,70 %	4.343,48 € / 3,65 %

Principaux points forts :

- * remboursement anticipé sans indemnité
- * garantie d'une fixité de taux pendant les 2 premières années

Taux révisable indexé sur l'Euribor	Trimestrialités / Taux Euribor 3 mois	Trimestrialités / Taux Euribor 12 mois
10 ans	5.948,72 € / 3,456%	6.054,48 € / 3,820%
12 ans	5.121,84 € / 3,456%	5.229,44 € / 3,820%
15 ans	4.299,96 € / 3,456%	4.410,48 € / 3,820%

Principaux points forts :

- * anticipation à la baisse
- * possibilité de conversion à taux fixe

Taux fixe	Annuités / Taux	Trimestrialités / Taux
10 ans	6.103,32 € / 3,80 %	6.019,08 € / 3,75 %
12 ans	5.296,74 € / 3,90 %	5.222,68 € / 3,85 %
15 ans	4.497,06 € / 4,00%	4.433,76 € / 3,95 %

Principaux points forts :

- * taux fixe = taux garanti
- * charge de remboursement connue à l'avance pour toute la durée du prêt

N.B. : remboursement anticipé : paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché au moment du remboursement anticipé

CAISSE D'EPARGNE ALSACE :

Taux fixe	Annuités / Taux	Trimestrialités / Taux
10 ans	pas de proposition	6.065,12 € / 3,91 %
12 ans	pas de proposition	5.252,04 € / 3,95 %
15 ans	pas de proposition	4.445,84 € / 3,99 %

Remboursement anticipé : moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Pas d'autres propositions (taux variable – taux révisable indexé sur l'Euribor).

Oùï les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la réalisation d'un emprunt de 50.000 € pour financer les travaux de réfection de la rue Saint-Gilles,
- retient la proposition du Crédit Mutuel du Grand-Ballon pour un emprunt sur 12 ans au taux fixe de 3,85 % (trimestrialités),
- charge le Maire du suivi de la réalisation de cet emprunt et l'autorise à signer les documents nécessaires.

A préciser que M. le Maire et Mme Plain, Conseillère Municipale, salariés du Crédit Mutuel, n'ont pas participé au vote.

B/ REGLEMENT DE VOIRIE :

Dans le cadre de ces travaux, il serait judicieux, compte tenu de l'ampleur de l'investissement, d'instaurer un règlement de voirie mentionnant la non-ouverture de la rue durant 5 à 7 ans, sauf en cas de dégâts importants occasionnés à l'occasion d'une tempête ou d'une catastrophe naturelle.

Par ailleurs, CALEO et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller se chargent de contacter les riverains, propriétaires de terrains non desservis par l'eau potable et l'assainissement pour réaliser, préalablement à la pose du revêtement de la rue Saint-Gilles, les branchements en question.

Il est également proposé d'appliquer ce règlement de voirie à toutes les réfections de rue qui seront dorénavant réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'instauration d'un règlement de voirie,
- retient une durée de 5 ans au cours de laquelle aucune ouverture de rue ne sera effectuée, sauf cas de force majeure (tempête, catastrophe naturelle ...),
- décide d'appliquer ce règlement à toutes les réfections de rue à venir.

3° / POINT : MISE AUX NORMES DU LOCAL POTERIE AU « DORFHÜSS » :

Par délibération en date du 27/06/2006, le Conseil Municipal a décidé la mise aux normes du local poterie au « Dorfhüss ».

Cependant, n'avait pas été chiffré le traitement coupe-feu 2h de la sous-face de l'escalier et de la joue de gauche. L'entreprise Rauschmaier de Colmar nous a transmis un devis complémentaire pour un montant de 838,29 € HT.

En outre, il s'avère nécessaire d'équiper ce local d'un nouveau chauffe-eau. L'entreprise E.S.C.S. de Cernay, titulaire du marché pour la réhabilitation des 4 logements au Dorfhüss a fourni un devis pour un montant de 459,87 € H.T.

A préciser que ce dossier de mise aux normes a été transmis au Conseil Général aux fins d'une subvention.

Au titre de la création de logements locatifs intermédiaires au Dorfhüss, la Commune de Wuenheim vient de bénéficier d'une subvention de 9.200 € du Conseil Général.

Au même titre, les projets réalisés par la Commune en vue d'améliorer le cadre de vie : réalisation de placettes, aménagement paysager, création d'aire de jeux, réhabilitation de salles associatives ou valorisation du petit patrimoine rural, seront éligibles au dispositif de la Région dans la limite de 8.000 € par logement créé et ce dans un délai de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de M. Mechler, Conseiller, qui s'abstient :

- donne son accord pour les travaux et acquisition complémentaires énumérés ci-dessus,
- les crédits sont prévus au Budget Primitif 2006, article 21318.

4° / POINT : MONTEE DE THIERENBACH : REFECTION DES TROTTOIRS :

Par lettre du 30/06/2006, trois riverains de la Montée de Thierenbach ont adressé une lettre à M. le Maire pour lui signaler le mauvais état des trottoirs, côté gauche de la Montée de Thierenbach.

La commission « voirie-vignoble » s'est rendue sur place le 21/8/2006 et des devis ont été sollicités auprès d'entreprises de travaux publics.

Par ailleurs, en raison de la forte pente de cette rue, la réalisation d'avales complémentaires ou de substitution d'écoulement existant serait indispensable.

Une première estimation chiffrée se monte à 12.200 € HT (trottoirs et avaloirs complémentaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un accord de principe pour la réalisation de ces travaux, à programmer pour 2007.

5° / POINT : PERISCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION, ACQUISITIONS DIVERSES ET CONVENTION D'OCCUPATION :

Au courant de l'été 2006, une association « les petits écureuils » a été créée à Wuenheim dont l'objet principal est la mise en place d'une structure périscolaire opérationnelle pour la rentrée scolaire 2006/2007. La création d'une telle structure a été largement plébiscitée par les habitants lors de l'enquête diligentée par la Communauté de Communes en 2004.

L'Association Paroissiale des Œuvres Catholiques met à disposition de l'association « Les petits écureuils » le foyer paroissial, par le biais d'une convention d'occupation tripartite, transmise aux conseillers, qui prévoit que la commune prenne en charge :

- la consommation d'eau courante des jours occupés par l'association « les petits écureuils »,
- une partie de la consommation électrique des jours occupés par l'association « les petits écureuils »,
- l'acquisition d'un lave-mains autonome qui restera propriété de la commune.

Pour le bon fonctionnement de cette structure et après avis de la D.D.A.S.S., il y a lieu d'acquérir un lave-mains autonome et d'installer un robinet pré-mélangeur muni d'une commande fémorale sur le lavabo des WC femmes. Coût de ces acquisitions :

- lave-mains autonome	:	682,00 € HT
- robinet pré-mélangeur + bec lavabo + commande fémorale	:	172,00 € HT

Par ailleurs, l'association « Les petits écureuils » demande une subvention de démarrage de 300 € qui sera déduite des frais de consommation électrique et d'eau pris en charge par la commune.

Adopté majoritairement par le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Munsch et de M. Mechler, Conseillers Municipaux, qui s'abstiennent.

6° / POINT : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET M 14 :

Le vote du Budget Primitif est intervenu lors de la séance du 28/03/2006.

Depuis lors, des modifications sont intervenues et nécessitent une décision modificative au budget.

Le tableau ci-après retrace ces modifications et fournit les explications correspondantes, à savoir :

DEPENSES

OBJET	Article	Montant
Suite à la nouvelle maquette budgétaire, il y a lieu de transférer les opérations réelles suivantes en opérations d'ordre :	2151	- 3.000 €
	040	+ 3.000 €
Subventions exceptionnelles à l'Association de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » et la nouvelle association « Les petits écureuils » (périscolaire)	65748	+ 1.500 €
	61524	- 1.500 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7° / POINT : RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU:

Par décret 95-635 du 6 mai 1995, l'obligation est faite aux Maires de présenter chaque année devant leur assemblée délibérante un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau.

Ce rapport, élaboré par "CALEO" de Guebwiller a été transmis aux Conseillers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport 2005 sur le prix et la qualité de l'eau et l'approuve.

8° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : SITUATION ECONOMIQUE ET TRANSFERT DE COMPETENCES :

Monsieur le Maire expose :

Le 28 décembre 2005, le Conseil de Communauté avait décidé solennellement le principe du transfert d'une compétence économique à la Communauté de Communes, en considération des difficultés économiques de l'ensemble du bassin de vie. Entre temps, Monsieur Sordi, Député, et Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ont installé une Cellule de Revitalisation, pilotée par Monsieur le Sous-Préfet de Guebwiller. Le Bureau, à chacune de ses réunions hebdomadaires, a évoqué l'évolution de ce dossier et acté un certain nombre de propositions qui doivent aller dans le sens de la mise en place des outils nécessaires à cette nouvelle dynamique du territoire. Un document regroupant les propositions pour une revitalisation économique et industrielle du bassin de vie a été rédigé et porté à la connaissance des élus communautaires. Il décrit de manière synthétique les conditions dans lesquelles le Bureau estime qu'une revitalisation économique peut être envisagée (*annexe 1*). Un certain nombre de décisions doivent être prises, afin d'assurer une cohérence à l'action globale menée sur le bassin de vie. Il s'agit de franchir une nouvelle étape dans l'action de la Communauté de Communes, mais aussi et surtout de renforcer les solidarités, par la mise en commun d'un certain nombre de moyens. La solidarité financière de l'ensemble des communes sera

sollicitée par le biais de la fiscalité de la Communauté de Communes, additionnelle à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) qui sera instaurée par le Conseil de Communauté.

Les recettes ainsi affectées permettront d'assurer, outre le financement des compétences déjà exercées par la CCRG, le fonctionnement de l'activité économique et le transfert :

- des compétences actuelles du Syndicat de la Zone Industrielle et des communes en matière économique
- des activités du Syndicat de la Piscine par dissolution du syndicat
- des activités petite enfance et périscolaire de l'ensemble des communes.

En sus, la CCRG se substituera aux communes au sein du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration du SCOT.

Le solde de la taxe professionnelle perçue, déduction faite des charges ainsi transférées, fera l'objet d'une attribution de compensation versée aux communes sur la base d'une estimation réalisée par la commission d'évaluation des charges transférées, spécifiquement créée à cet effet. Le document ci-joint (*annexe 2*) retrace le principe du déroulement de ces transferts.

Les charges transférées des communes vers la CCRG seront soumises à l'évaluation de la commission ad hoc, et feront l'objet d'une délibération concordante des Conseils Municipaux et du Conseil de Communauté.

La fiscalité mixte additionnelle, correspondant à l'actuelle fiscalité de la CCRG, couvrira les compétences actuellement exercées par la CCRG, minorée de la part de taxe professionnelle.

Il est précisé que les actifs et passifs, des structures dissoutes, seront repris en charge par la CCRG sur la base de l'établissement des Comptes Administratifs des établissements publics concernés.

Les Commissions Réunies de la CCRG, lors de leur séance du 23 mai 2006, ont débattu de ces propositions afin d'enclencher un processus qui doit aboutir à un transfert de compétences effectif au 1^{er} janvier 2007, avec un échelonnement jusqu'au 1^{er} janvier 2008. Elles en ont approuvé le principe à une très large majorité.

Les statuts, joints en annexe, intégrant les modifications à intervenir, ont été adoptés lors du Conseil de Communauté en date du 20 juin 2006 (*annexe 3*).

En résumé, par le jeu des transferts qui sont proposés, la CCRG assurera une prise en charge volontariste du développement économique de notre bassin de vie et une mise en cohérence des compétences exercées par la Communauté de Communes. Cette nouvelle dynamique se traduira, notamment, au travers de l'incorporation du Centre Nautique Intercommunal dans la compétence de gestion des équipements à caractère communautaire (gymnases, aire de loisirs). La gestion de la petite enfance et du périscolaire, qui a déjà fait l'objet de débats et d'un consensus, sera assurée de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le transfert, à la Communauté de Communes, des compétences suivantes :
 - les compétences exercées actuellement par le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle en matière économique après dissolution dudit syndicat
 - les compétences en matière économique des communes, telles que stipulées au chapitre 5.2 des statuts
 - les activités de gestion du Centre Nautique Intercommunal après dissolution du

- Syndicat de la Piscine Intercommunale Guebwiller-Issenheim-Soultz,
- les activités petite enfance et périscolaire de l'ensemble des communes telles que stipulées au chapitre 5.7 des statuts
 - la participation, en substitution des communes, au Syndicat Mixte chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et du schéma de secteur
- d'approuver l'échéancier de transfert des compétences comme stipulé en annexe de la présente délibération et conformément aux statuts modifiés
 - d'adopter les statuts modifiés annexés à la présente délibération
 - de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences exercées par la CCRG et figurant dans les statuts modifiés et annexés à la présente délibération conformément à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - de demander à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de valider les statuts tels qu'annexés à la présente délibération
 - de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, après une discussion portant essentiellement sur la taxe professionnelle unique et son incidence sur le budget communal.

9° / POINT : ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES IMMEUBLES VACANTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS :

M. le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements.

Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans.

10° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Commission "Jeunesse-Associations-Loisirs-Ecole" du 03/07/2006** : en présence de 11 jeunes demandeurs pour l'aménagement d'un terrain de champs de bosses (bi-cross) et sortie sur le terrain en date du 13/07/2006 en présence des jeunes.

- **Commission "Voirie-Vignoble" du 21/08/2006** : réunion en mairie suivie d'une sortie sur le terrain : ont été abordés les points suivants : réfection des trottoirs, montée de Thierenbach – projet de renouvellement du revêtement de la rue Principale en 2007 – démarrage des travaux de réfection de la rue Saint-Gilles le 11/09/2006 – DGE 2006 : accord de subvention

pour la remise en état du chemin rural « Wasenweg » - lettre du Domaine d'Ollwiller concernant des dégâts subis sur le chemin – écoulement des eaux dans le « Schorenweg » - inondation anormale d'un pré au « Waldmatten »

- **"Toutes Commissions" du 24/08/2006** : il s'agissait essentiellement de la préparation du Conseil Municipal du 19/09/2006 et l'examen de questions d'actualités dont les principales sont relatées ci-après :

* Restauration de l'orgue de Wuenheim :

→ réponse du Conseil Général : un expert sera diligenté pour établissement du cahier de charges

* Aménagement de la place de la mairie :

→ réponse de la Communauté de Communes : fonds de soutien à la valorisation patrimoniale et touristique : Le dossier sera examiné lors de la réunion de septembre 2006

* Sortie d'exploitation Zusatz :

→ M. le Maire donne connaissance des observations et prescriptions particulières du C.U.

* Affaire Commune / M. et Mme Haering Daniel :

→ M. le Maire donne lecture des conclusions en défense déposées par Me Meyer au Tribunal Administratif

* Contrat « temps libres » avec la CAF :

→ la commune s'est vue octroyer une participation de 1.475,78 € au titre de l'année 2005

* Salle informatique « écoles » :

→ les travaux sont terminés : la salle sera opérationnelle pour la rentrée 2006/2007

→ inauguration à prévoir

* 25^{ème} anniversaire du jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » les 30/9 et 1/10/2006 :

→ le programme du week-end est communiqué

* Vendanges : fermeture du vignoble :

→ l'arrêté municipal sera pris le 4/09/2006

* Cimetière :

→ un règlement est à mettre en place : sera vu lors de la prochaine commission « bâtiments-finances »

* Plan canicule :

→ en action du 20 au 29/07/2006 : appel tous les 2 jours aux personnes recensées (4x)

* Site Internet :

→ A mettre à jour avec dernières réalisations + photos

→ Editer en parallèle un bulletin communal : commission ad'hoc à réunir courant septembre

11° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes du 11/07/2006** : ont été abordés le service Déchets, l'aire d'accueil des gens du voyage au Kiesgang, le recrutement d'un cabinet d'études pour le transfert de compétences, le budget supplémentaire 2006-M 49, le transport à la demande, l'exécution de la tranche conditionnelle HLL, les points bleus, les études de faisabilité pour la filière bois, l'appel d'offres pour la réalisation du bulletin et des documents de communication, le fonds de soutien à la valorisation patrimoniale et touristique, le projet

retrouance, le remplacement d'un membre du Comité de Direction de OTI, l'indemnité de conseil du trésorier principal pour 2005, le compostage des boues biologiques, les affaires relatives au personnel.

- **Syndicat Intercommunal de production et de distribution d'eau potable de la Lauch des 30/06, 12/07 et 18/09/2006** : M Marin, délégué de la commune dans ce syndicat, fait un compte-rendu succinct de ces réunions : il s'agissait essentiellement d'installer le comité syndical, d'élire le président et les vice-présidents et de nommer la commission d'ouverture des plis dans le cadre de la mise en concurrence des distributeurs d'eau potable.

12° / POINT: DIVERS :

Recettes et subventions à percevoir :

- DGE 2006 : attribution d'une subvention de 4.039,60 € (40% de 10.099 €) pour la réfection du chemin rural « Wasenweg »
- Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 61.975 € pour 2006
- Fonds départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement : 17.837 €

Voirie :

- Préprogrammation 2007 par la DDE d'un revêtement très mince de la rue Principale : M. le Maire relate l'entretien du 4/9/2006 avec M. Michel, Ingénieur TPE : pour 2007, la préprogrammation du revêtement de l'ensemble de la rue Principale a été confirmée aux services de l'Equipement. Concernant la modification du gabarit des trottoirs, une étude préalable est nécessaire et fera l'objet de travaux en commission ad'hoc. Celle-ci doit en effet être conforme aux conclusions de l'étude « sécurité routière » réalisée en 2002/2003.

Chasse :

- Suite à un lâcher de perdreaux et à un agrainage dans le vignoble, M. le Maire a reçu M. Contini, locataire du lot de chasse N° 2 au sujet de l'application du cahier de charges des chasses communales.

Informations diverses :

- Dorfhüss : les logements vacants fin août ont été attribués ;
- Brigade Verte : bilan d'activité du 01/05 au 30/06/2006 : 25 passages sur le ban communal ;
- Emplois été : M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements émanant des 2 jeunes « emplois été 2006 », Mlle Céline Siffert et M. Stéphane Mazurek ;
- B.A.F.A. : M. le Maire informe les conseillers de la lettre de remerciements de Mlle Priscilla Probst pour la participation de la commune à sa formation BAFA par le biais de l'Association « Quatre pour Un » et M. Marin explique la finalité de cette formation.

La séance est close à 22h15.